

Certains d'entre nous ont cherché à user de leurs relations pour se renseigner. J'ai sous les yeux les prévisions d'un organisme à politique, indépendant et très réputé, l'Institut d'analyse quantitative de l'Université de Toronto. Je veux faire consigner au compte rendu les prévisions que l'Institut a faites grâce à l'ordinateur, qui est du même modèle que celui du ministère des Finances.

● (1640)

L'Institut estime que sans le programme anti-inflationniste et les contrôles que le gouvernement a l'intention d'imposer, le taux d'augmentation du coût de la vie passerait de 10.5 p. 100 l'année dernière à 11.3 p. 100 l'année prochaine. A mon avis, une telle augmentation n'exige pas les mesures draconiennes que le gouvernement veut prendre.

Examinons maintenant les prévisions de l'Institut au sujet de l'augmentation du coût de la vie l'année prochaine si le programme de contrôles est appliqué. D'après l'Institut de l'analyse quantitative de l'Université de Toronto, quelle sera l'augmentation du coût de la vie l'année prochaine par suite de cette intrusion considérable dans la vie des citoyens ordinaires du Canada? Le taux d'augmentation sera-t-il de 5 p. 100, de 7 p. 100 ou de 8 p. 100 au lieu de 10.5 p. 100? En d'autres mots, le taux d'augmentation du coût de la vie baissera-t-il considérablement? Selon l'Institut, le coût de la vie augmentera de 9.6 p. 100 l'année prochaine.

Malgré tous les efforts du gouvernement, il n'y aura qu'une baisse infime de moins de 1 p. 100. Pourtant, le député de Gloucester (M. Breau), le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Macdonald) affirment que ce ne sont pas les hommes d'affaires, les membres de professions libérales ou les travailleurs organisés qu'ils veulent protéger et qui ont besoin d'aide, parce que ceux-là peuvent se débrouiller seuls. C'est ce que le député de Gloucester a dit, et il a raison. Les travailleurs organisés obtiendront l'augmentation maximum de 10 p. 100 prévue par le gouvernement. Ils l'obtiendront certainement parce qu'ils ont la puissance économique nécessaire. Mais qu'arrivera-t-il aux pauvres et aux travailleurs non organisés, que le programme favorisera, d'après le député de Gloucester?

M. Breau: Je n'ai pas dit cela.

M. Orlikow: J'ai sous les yeux un tableau établi par Statistique Canada qui indique quel pourcentage du produit national brut chaque cinquième de la population reçoit depuis 25 ans. Ces chiffres sont très intéressants parce qu'à mon avis ils répondent très bien à la simple question posée par le député de Gloucester, c'est-à-dire qu'arrive-t-il aux pauvres?

Revenons 25 ans en arrière. En 1951, un cinquième de la population canadienne, soient les 20 p. 100 de travailleurs au bas de l'échelle, se partageaient 4.4 p. 100 du produit national brut.

Une voix: Bon nombre d'entre eux vivaient au Nouveau-Brunswick.

M. Orlikow: Oui, et à Terre-Neuve aussi. Et quel était le sort des 20 p. 100 au haut de l'échelle? Ils se partageaient 42.8 p. 100. En 1974, 25 ans après, encore sous un gouvernement libéral, malgré tous les prétendus programmes d'aide aux gagne-petit, les 20 p. 100 au bas de l'échelle recevaient 0.4 p. 100 de moins qu'en 1951. Et qu'est-ce qui est dévolu aux 20 p. 100 au haut de l'échelle? Ils obtiennent 42.4 p. 100.

Programme anti-inflation

Je tiens à faire consigner deux autres chiffres très intéressants. Ce sont des chiffres pour 1971 et 1972. C'est la dernière fois que le gouvernement libéral a essayé, d'après lui, de faire quelque chose contre l'inflation et en faveur des pauvres. C'était l'époque de la Commission des revenus de John Young. Qu'a-t-on réalisé? Voici. En 1971, sous un gouvernement libéral dirigé par le même premier ministre, quelle part du produit national brut se partageaient les 20 p. 100 du bas de l'échelle? Au lieu des 4.4 p. 100 de 1951, ils recevaient 3.6 p. 100 en 1971. Et qu'en était-il en 1971, 20 ans après, des 20 p. 100 supérieurs? Ils se partageaient 43.3 p. 100 du produit national brut.

En 1971, toujours pendant la grande croisade de John Young, les 20 p. 100 des bas échelons recevaient 3.8 p. 100 du produit national brut tandis que les 20 p. 100 des échelons d'en haut accaparaient 42.9 p. 100 du produit national brut. Voilà qui révèle à quel point le gouvernement libéral et le parti libéral se soucient des pauvres. Des députés libéraux, à l'instar du ministre des Finances, nous affirment, après avoir d'abord déclaré que les gagne-petit pourraient bénéficier d'une hausse de \$600 et les hauts salariés d'une hausse de \$2,400, qu'ils ont reconsidéré l'affaire, qu'ils ont constaté leur erreur et qu'ils accordaient \$750 aux gagne-petit. Comment ces gens-là peuvent-ils obtenir quoi que ce soit? Ils ne sont pas syndiqués. Et comment une serveuse de la rue Sparks peut-elle obtenir ces \$750?

Une voix: Qu'obtiendrait-elle sans la réglementation?

M. Orlikow: J'y viens; elle obtiendrait exactement le même salaire que maintenant. Ce que nous proposons, ce que nous avons proposé le soir même où le premier ministre a annoncé son programme anti-inflationniste et ce que nous avons proposé quotidiennement depuis lors, ce que nous demandons enfin aux gouvernements provinciaux, c'est de se réunir avec le gouvernement fédéral et de relever, par voie législative, le salaire minimum. Si nous nous inquiétons des gens qui se trouvent tout au bas de l'échelle, c'est un moyen de relever leur revenu.

Je ne dis pas que le salaire minimum devrait être de \$4, comme l'a proposé, je crois, le Congrès du travail du Canada, mais on pourrait relever le salaire horaire de 50c. dans tous les secteurs, qu'ils relèvent de la compétence du gouvernement fédéral ou provincial. C'est ce que nous devrions faire si nous nous préoccupions vraiment du sort des moins bien nantis. C'est ici une proposition concrète que je fais et j'attends que le député de Gloucester la soumette au premier ministre et au ministre du Travail (M. Munro); je compte également la soumettre au gouvernement du Manitoba.

Les gens tout au bas de l'échelle des salaires ne sont pas syndiqués, n'ont aucun pouvoir économique et sont donc à la merci de leurs employeurs. Je ne cherche pas à critiquer ces derniers en tant qu'individus, car ils se trouvent priés eux-mêmes dans un traquenard car s'ils augmentent les taux de salaires de leurs employés ils sont en difficulté vis-à-vis de la concurrence, à moins qu'elle n'en fasse autant. Cependant, en relevant le salaire minimum, tous ceux qui se trouvent au bas de l'échelle, y compris leurs employeurs, seraient sur le même plan. Personne n'aurait vraiment à en souffrir. C'est ce que le député de Gloucester exposait avec éloquence. J'espère qu'il est sérieux dans ses propos et je suis d'avis que c'est le moyen le plus expéditif d'aider les défavorisés.